



Avignon, le 22 décembre 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du
Vaucluse,
Mesdames, Monsieur les directeurs de CIO,
Monsieur le coordonnateur départemental de la
MLDS,
Monsieur le Chef de pôle élèves établissements
Madame la Conseillère technique Médecin,
Madame la Conseillère technique du service social
Madame la Conseillère technique Infirmière
Monsieur l'IEN-IO,

IEN-IO

Référence
2014

Dossier suivi par
Denis Petruzzella

Téléphone
04 90 27 76 12

Fax
04 90 27 76 79

Mél.

Ce.iio84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Charte départementale pour l'affectation et l'inscription des élèves,

Afin de clarifier les modalités d'affectation et d'inscription des élèves sans solution aux différents niveaux et selon différents types de situations, j'ai organisé une réunion de concertation avec des représentants de l'ensemble des parties concernées le 1^{er} décembre.

A la suite de cette réunion, une charte départementale pour l'affectation et l'inscription des élèves a été élaborée.

Je souhaite que ce document, toujours susceptible d'améliorations, serve désormais de référence dans le cadre des échanges entre services de la DSDEN, CIO, établissements, MLDS... afin de clarifier et rendre plus efficaces les procédures d'affectation des élèves sans solution.

La priorité nationale visant à favoriser la persévérance scolaire et à éviter le décrochage, déclinée dans l'académie comme première priorité, nous oblige à accueillir l'ensemble des élèves et jeunes sans solution afin de leur offrir une chance de préparer une formation qualifiante.

Une étude récente du CEREQⁱ en confirme toute l'importance : « *seul un quart des non diplômés s'inscrivent dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi. De plus, parmi les non diplômés, la situation de ceux qui ont arrêté le plus précocement leurs études demeure très préoccupante.* »

Il est donc essentiel que chacun s'emploie à faciliter la meilleure solution de scolarisation des jeunes les plus fragiles, notamment lorsqu'ils se trouvent en situation d'interruption provisoire de leur scolarité.



Je sais pouvoir compter sur l'implication de tous pour atteindre l'objectif ambitieux que s'est fixé l'école de la République : aucun élève sortant sans qualification.

2/2

Dominique BECK

ⁱ CEREQ génération 2010 : trajectoires d'entrée dans la vie active.

Fiche technique Orientation-Affectation

Département de Vaucluse

octobre 2014

Orientation :

Fin de troisième :

- Le département oriente traditionnellement moins d'élèves en seconde de détermination que la moyenne de l'académie : moins 2,1% toutes troisièmes en juin 2014 (rappel : l'académie est à 2,5 points au-dessous de la moyenne nationale pour ce paramètre ce qui met donc le département à moins 4,6% de la moyenne nationale). L'écart s'aggrave légèrement si on ne considère que les élèves issus de 3èmes générales : moins 2,3% par rapport à l'académie, moins 5,1% par rapport au national. Compte tenu du nombre d'élèves concernés, ces écarts peuvent être considérés comme significatifs.
- Mais cet écart diminue par rapport aux années antérieures : pour les 3èmes générales, le taux de passage en 2nde GT s'est accru de 2,45% en Vaucluse entre juin 2013 et juin 2014. Dans la même période, l'académie n'a progressé que de 0,90%.
- Cet écart s'accompagne d'une sur-orientation vers la voie professionnelle (+2,2%) qui concerne essentiellement l'orientation vers le CAP : plus 1,9% par rapport à l'académie mais une orientation en CAP supérieure à 2 fois et demi la moyenne nationale !
- Mais, là encore l'écart par rapport à l'académie diminue entre juin 2013 et juin 2014 : baisse de 2,1% des orientations en CAP en Vaucluse alors que cette baisse n'est que de 0,5% pour l'académie.
- Le taux de redoublement en fin de 3^{ème} générale, s'il progresse de 0,5% par rapport à juin 2013, reste légèrement inférieur à celui de l'académie.

Fin de seconde GT :

- Le taux de passage global en 1^{ère} en Vaucluse est supérieur de 2,8% à celui de l'académie. Il est également supérieur de 1,1% au taux moyen national. Cet écart se retrouve pour les élèves non admis à passer en 1^{ère} (- 2,8% Vaucluse / académie).
- C'est en 1^{ère} STMG (+ 2,8% / académie, + 2,6% / national) que ce différentiel est le plus élevé. Inversement, l'orientation en 1^{ère} STI 2D est inférieure de 0,9% à la moyenne de l'académie et à la moyenne nationale.
- Il est donc possible de faire l'hypothèse que cette meilleure fluidité en fin de 2nde GT est liée, au moins en partie, à la sélectivité plus importante du Vaucluse en fin de 3^{ème}.

IEN-IO

Référence
2014

Dossier suivi par
Denis Petruzzella

Téléphone
04 90 27 76 12

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
ce.iio84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Affectation :

AFFELNET fin de 3^{ème} vers la 2^{nde} GT en Vaucluse :

- 4093 élèves ont été affectés, dont 3337 sur secteur, 270 par dérogation, 486 dans des MEF désectorisés.
- Seuls 11 élèves ayant formulés des vœux sur secteur n'avaient pas obtenu d'affectation le 26 juin (dont 1 seul ayant choisi le lycée de secteur en vœu 1).

AFFELNET fin de 3^{ème} vers la voie professionnelle en Vaucluse :

- 3085 élèves ont exprimé au moins un vœu pour la voie professionnelle en 2014 en Vaucluse.
- 2058 élèves ont obtenu une proposition d'affectation au 1^{er} tour Affelnet le 26 juin. Le taux d'accès (Total affectés / nombre de V1) est donc de 66,7%. Ce taux est de 72,6% pour l'académie.
- L'écart d'affectation en voie pro, par rapport à l'académie atteint donc - 5,9% et concerne essentiellement les élèves issus de 3^{ème} générale (- 6,5% / taux académique)
- *En Vaucluse, le taux d'accès en CAP est significativement inférieur à celui de 2^{nde} Pro (57,9% contre 72,1%).
Plus de 4 élèves vauclusiens sur 10 orientés en CAP (soit 497 élèves !) n'obtiennent pas de place lors du premier tour d'AFFELNET.
Si on considère le taux d'attractivité-sélectivité par types de formations professionnelles, (nombre de V1 / Capacité DOS), on constate une moyenne de 1,73 candidat par place pour les CAP contre 1,28 candidat par place pour les 2^{nde} Pro.*
- Le Vaucluse représentait 19,2% des élèves de 3^{ème} + 3^{ème} SEGPA de l'académie (constat rentrée 2013).
- La demande en voie pro (voeux1) vauclusienne représente 25,3% du total de l'académie. Ce surcroît de demande explique la différence de taux d'accès en voie pro en défaveur du Vaucluse.
- Le nombre de places offertes en voie pro en Vaucluse représente 22,7 % du total académique. L'offre de formation professionnelle n'est donc pas déficitaire pour le 84 du point de vue quantitatif.
- 1022 élèves n'ont pas obtenu de proposition d'affectation en voie professionnelle au 1^{er} tour AFFELNET 2014 soit 33% des candidats (28% au niveau académique).
- Le 2^{ème} tour d'AFFELNET confirme l'écart entre le Vaucluse et l'académie : le nombre de candidats reste stable par rapport à l'année précédente en Vaucluse alors qu'il baisse de 25% dans l'académie. Le taux d'affectation est donc logiquement inférieur de 7 points en Vaucluse au 2^{ème} tour.

AFFELNET Premières :

- En premières technologiques le taux d'accès départemental est de 76% contre 87% au niveau académique. Les difficultés principales concernent l'accès en STMG et en ST2S.
- En premières professionnelles le taux d'accès est de 82% contre 87,5% au niveau académique : ce différentiel concerne exclusivement les élèves en réorientation ou en poursuite d'études après un CAP qui sont ainsi pénalisés.

Admission Post-bac :

- 5006 élèves originaires du Vaucluse ont émis au moins 1 vœu sur Admission Post Bac (APB) : cela représente 21% du total des participants à APB de l'académie.
- 66% des candidats vauclusiens ont accepté une proposition à la fin de la procédure normale (fin août) : c'est un peu mieux que le taux moyen pour l'académie de 64,5%.
- Le recrutement en classes préparatoires aux grandes écoles vauclusiennes (CPGE) en termes de « oui définitifs » sur APB a concerné 122 élèves (toutes origines géographiques) pour 155 places soit un taux de remplissage de 79%. Ce taux atteint 97% au niveau académique pour les CPGE concernées. Le déficit vauclusien concerne tout particulièrement la filière PCSI, présente dans les lycées Frédéric Mistral et Saint Joseph.
- 368 élèves originaires des lycées vauclusiens ont demandé une classe préparatoire en vœu 1 sur APB. Cela ne représente que 14,6% de la demande académique, alors que l'effectif d'élèves de terminale du département représente 20,8% du total académique. On constate donc un relatif manque d'ambition chez les élèves du département.
- L'orientation et le recrutement en BTS : Si, au niveau académique, le choix d'un BTS (correspondant au vœu 1 sur APB) concerne 32% des élèves toutes terminales, la proportion n'est que de 29% pour les BTS vauclusiens. Cela semble indiquer que la demande potentielle de BTS ne peut totalement s'exprimer.
 - L'attractivité des STS du Vaucluse (Vœux 1 APB/ capacité DOS) est supérieure à celle de l'académie : 1,52 candidats vœu 1 par place contre 1,36 pour l'académie. La sélectivité est donc plus forte à l'entrée des STS du département. Le taux d'accès des élèves issus des lycées vauclusiens (nombre de oui définitifs sur APB / nombre de V1) est donc à 50,3%, inférieur de près de 2 points à la moyenne académique
 - Le taux de remplissage à la rentrée (après procédure complémentaire) est, lui, équivalent à celui de l'académie : 96%
 - L'attractivité et donc la sélectivité sont tout particulièrement élevées en BTS services, tant dans le public avec 2,24 candidats V1 / place (contre 1,98 pour l'académie) que dans le privé sous contrat avec 1,54 candidat V1 / place (contre 0,77 pour l'académie). Inversement les BTS du secteur production privés (0,57 V1 / place) et de l'agriculture privés (0,54 V1 / place) se révèlent peu attractifs.

On constate donc un déficit de l'offre de formation de BTS services en Vaucluse par rapport à la demande exprimée et par rapport à la demande potentielle.
- L'orientation et le recrutement en DUT :
 - Si au niveau académique le choix d'un IUT concerne 14,8% des Vœux 1 APB, ce taux n'est que de 12,4% en Vaucluse. Le taux d'accès (nombre de vœux 1 APB / nombre de oui définitifs), de 54,8% pour les élèves originaires du département, est inférieur de près de 3 points à la moyenne académique.
 - Les bacheliers technologiques vauclusiens sont 32% à demander l'IUT en vœu 1 sur APB, 4,6% de plus qu'au niveau académique. Pourtant leur taux d'accès (nombre de oui définitif / nombre de V1 IUT sur APB) n'est que de 47%, inférieur de 10 points au taux académique. L'équité dans l'accès de ce public prioritaire aux DUT n'est donc pas assurée.
- L'orientation et le recrutement en Licence 1 :

- La demande en vœu 1 pour l'université des élèves originaires du Vaucluse est de 41,5% du total des Vœux 1. Ce taux est légèrement inférieur au taux académique de 42,3%
- 228 élèves de terminales professionnelles du Vaucluse demandent l'université en vœu 1 sur APB, soit 23,7% du total des vœux 1 des bacs pros 84. Ce taux est supérieur de près de 5 points au taux académique.
- 316 élèves de terminales technologiques du Vaucluse demandent l'université en vœu 1 sur APB, soit 27,3% du total des Vœux 1 des bacs technos sur APB. Ce taux est supérieur de 5 points au taux académique. De plus le nombre de oui définitif des élèves de terminales technologiques vauclusiennes pour l'université atteint 136% des vœux 1 pour ce type de formation.
On constate donc un choix et une présence effective trop importants des bacheliers professionnels et technologiques à l'université, sans doute en lien avec le déficit d'offre en BTS et DUT.

Pistes de réflexion départementales :

- Comment poursuivre le rééquilibrage, en fin de 3^{ème} générale, entre l'orientation vers la 2^{nde} GT et l'orientation vers la voie pro, sans dégradation de la réussite en 2^{nde} GT ?
 - Objectif : Atteindre en 3 ans le taux académique d'orientation vers la 2^{nde} GT
 - Leviers possibles :
 - renforcer la liaison collèges-lycées généraux
 - améliorer la réussite des élèves
 - travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves (mallette des parents...)
- Comment poursuivre le rééquilibrage de l'orientation (et donc de l'affectation !) en fin de 3^{ème} vers de la voie professionnelle entre la 2^{nde} professionnelle et le CAP ?
 - Objectif : Diminuer l'orientation vers le CAP pour atteindre, en 3 ans, le taux académiques.
 - Leviers possibles :
 - Renforcer la liaison collèges-lycées professionnels et l'orientation active
 - Améliorer la réussite des élèves
 - Revoir les « bornes » délimitant l'orientation en CAP par rapport à l'orientation en seconde professionnelle
 - Travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves.
- Comment améliorer l'affectation des élèves de seconde du département vers les premières technologiques ?
 - Objectif : approcher, en trois ans, le taux d'affectation de l'académie
 - Leviers possibles :
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} technologiques et 1^{ères} générales, en diminuant notamment l'orientation vers STMG.
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} STMG et 1^{ères} STI 2D au profit de STI2D.
 - Réfléchir à une évolution de la carte des formations avec, en particulier une forte tension sur ST2S qui semble justifier une réflexion sur l'accroissement de l'offre dans cette spécialité.

- Comment améliorer l'affectation des élèves du département vers les premières professionnelles ?
 - Objectif : améliorer le taux d'affectation actuel en 1^{ère} Pro pour atteindre en 3 ans le taux académique (soit plus 5%).
 - Leviers possibles :
 - Améliorer la guidance des élèves en réorientation afin de mieux utiliser les capacités d'accueil.
 - Adapter l'offre de formation en rapprochant les capacités de la demande.

- Comment améliorer l'accès en BTS en Vaucluse et plus généralement l'orientation et l'affectation dans l'enseignement supérieur ?
 - Objectif : Atteindre, en 3 ans, le taux d'attractivité/ sélectivité académique en BTS tertiaires afin de limiter la présence de bacheliers professionnels et technologiques en licences à l'Université (ces derniers choisissent souvent l'Université par défaut, faute d'avoir pu obtenir une place en STS ou en DUT).
 - Leviers possibles :
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} technologiques et 1^{ères} générales, en diminuant notamment l'orientation vers STMG.
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} STMG et 1^{ères} STI 2D
 - Renforcer le « bac-3, bac+3 en développant le conseil anticipé en 1^{ère}, l'orientation active vers l'enseignement supérieur notamment pour les élèves des séries professionnelles et technologiques.
 - Réfléchir à une évolution de la carte des formations du supérieur en visant une diminution de l'offre CPGE en PCSI au profit d'ouverture d'une ou deux STS tertiaires
 - Réfléchir à un accroissement de l'offre locale en DUT d'environ 30 places afin de permettre un accès équitable à ce type de formations aux élèves vauclusiens, en particulier issus de baccalauréats technologiques. On constate un déséquilibre particulier entre les places disponibles et la demande pour les formations suivantes :
 - DUT Techniques de commercialisation Avignon : 84 places / 187 vœux 1
 - DUT Techniques de commercialisation par apprentissage Avignon : 25 places / 44 vœux 1
 - DUT Génie Biologique Avignon 26 places / 79 vœux 1.

Fiche technique Orientation-Affectation Bassin d'AVIGNON octobre 2014

Orientation :

Fin de troisième :

- Le bassin oriente traditionnellement moins d'élèves en seconde de détermination que la moyenne du département : moins 1,85 % pour les troisièmes générales en juin 2014, moins 4,24% par rapport à l'académie, moins 6,74% par rapport à la moyenne nationale.
- Cet écart s'accompagne d'une sur-orientation vers la voie professionnelle (+2,2% / département, +4,7% / académie) qui concerne, à égalité, l'orientation vers le CAP et vers la seconde professionnelle.
- Le taux de redoublement en fin de 3^{ème} générale, reste légèrement inférieur à celui du département (- 0,33%) et à celui de l'académie (-0,47%).

Fin de seconde GT :

- Le taux de passage global en 1^{ère} est inférieur de 3,5% par rapport au département et de 1,2% par rapport à l'académie. Cet écart se retrouve pour les élèves non admis à passer en 1^{ère} (+ 3,5 % / Vaucluse).
- Ce déficit de passage en première concerne surtout les premières générales (-2,2% / au département)
- Le bassin d'Avignon s'avère être celui qui connaît le plus de difficultés du département, l'orientation en fin de seconde aggravant le déficit constaté dans les taux de passage de 3^{ème} générale en seconde GT.

Affectation :

AFFELNET fin de 3^{ème} vers la voie professionnelle dans le bassin d'Avignon :

- 1547 élèves ont exprimé au moins un vœu pour la voie professionnelle dans le bassin en 2014 (50% de la demande du Vaucluse). La capacité d'accueil (capacité DOS) ne représente que 45% du total des places en voie professionnelle du département.
- Le taux de pression (Vœux 1/ capacité DOS) est de 1,58 candidats par place dans le bassin, de 1,42 dans le département, de 1,27 dans l'académie.
- 913 élèves demandant la voie professionnelle dans le bassin ont obtenu une proposition d'affectation au 1^o tour Affelnet le 26 juin. Le taux d'affectation est donc de **59%** dans le bassin contre 66,7%% dans le département et 72,6% dans l'académie
- Pour le bassin, l'écart d'affectation en voie pro atteint donc moins 7,7 points par rapport au département, 13,6 points par rapport à l'académie.
- Dans le bassin, 586 élèves n'ont pas obtenu de proposition d'affectation en voie professionnelle au 1^{er} tour AFFELNET 2014 soit 37% des candidats (24% au niveau académique).
- Dans le bassin, le taux d'attractivité en CAP (Nombre de V 1 / capacité DOS) est de 1,75 candidat par place, le taux d'accès (nombre d'affectés / nombre de vœux 1) est de **54,7%**, inférieur de 3 points à la moyenne départementale.
- Le taux d'attractivité en 2^{nde} Pro est de 1,49 candidat par place (1,28 pour le département). Le taux d'accès est de **61,7%**, inférieur de plus de 10 points à la moyenne départementale.

AFFELNET Premières :

- En premières technologiques :
 - le taux d'accès des élèves demandant une 1^{ère} technologique du bassin est de 61%, le taux départemental étant de 76% et de 83% au niveau académique. Les difficultés principales concernent l'accès en ST2S (11,5%) et en STL (75%), en STMG (80%).
 - La capacité d'affectation des 1^{ères} technologiques du bassin représente 44% de la capacité totale du département. La demande dans ces mêmes 1^{ères} représente 55% de la demande départementale. Le taux d'attractivité/sélectivité (nombre de vœux 1/capacité d'accueil) est donc de 1,34 candidat en V1 par place contre 1,08 en Vaucluse et 0,92 pour l'académie. Les élèves de seconde choisissant une 1^{ère} techno sont donc moins à même d'obtenir satisfaction dans le bassin que dans le département ou dans l'académie.
- En premières professionnelles le taux d'accès (nombre d'élèves affectés/nombre de vœux 1) est de 78 % contre 82% pour le département et 87,5% au niveau académique : ce différentiel concerne exclusivement les élèves en réorientation ou en poursuite d'études après un CAP qui sont ainsi pénalisés.

Pistes de réflexion pour le bassin :

- Comment améliorer sensiblement, en fin de 3^{ème} générale, l'orientation vers la 2^{nde} GT sans dégradation de la réussite en fin de 2^{nde} GT ?
 - Objectif : Atteindre en 3 ans le taux départemental d'orientation vers la 2^{nde} GT
 - Leviers possibles :
 - améliorer la réussite des élèves
 - renforcer la liaison collèges-lycées généraux
 - travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves (mallette des parents...)
- Comment poursuivre le rééquilibrage de l'orientation en fin de 3^{ème} vers de la voie professionnelle entre la 2^{nde} professionnelle et le CAP ?
 - Objectif : Se rapprocher, en 3 ans, des taux académiques d'orientation vers le CAP
 - Leviers possibles :
 - Renforcer la liaison collèges-lycées professionnels et l'orientation active
 - Améliorer la réussite des élèves
 - Revoir les « bornes » délimitant l'orientation en CAP par rapport à l'orientation en seconde professionnelle
 - Travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves.
- Comment améliorer l'affectation des élèves de troisième du bassin dans la voie professionnelle ?
 - Objectif : se rapprocher, en 3 ans, du taux d'affectation départemental
 - Leviers possibles :
 - Améliorer l'orientation par une meilleure réussite : voir ci-dessus
 - Ouvrir une réflexion sur l'offre de formation professionnelle, dans le bassin et au niveau départemental. Les spécialités connaissant les plus forts déséquilibres entre la capacité d'accueil et la demande sont les suivantes :

- 2nde Pro accompagnement soins services à la personne en structures LP R Char Avignon (67 non affectés).
- 2nde Pro SEN Audiovisuel-Multimédias à Schumann Avignon (31 non affectés)
- CAP Signalétique-Enseignes et décors à Vedène : (28 non affectés)
- CAP employé de Vente à Montesquieu, à Sorgues (27 non affectés)
- CAP Conducteur livreur à Vedène (23 non affectés)
- 2nde Pro conducteur transport routier marchandises à Vedène (22 non affectés)

Soit 198 élèves non affectés pour ces 5 formations. Inversement, dans un contexte de forte tension, on dispose de :

- 18 places vacantes en CAP conducteur d'installations de production à Montesquieu, à Sorgues
- 13 places vacantes en 2nde pro accueil relation clients usagers à Montesquieu, à Sorgues

- Comment améliorer l'affectation des élèves de seconde du bassin vers les premières technologiques ?
 - Objectif : approcher, en trois ans, le taux d'affectation du département
 - Leviers possibles :
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} technologiques et 1^{ères} générales, en diminuant notamment l'orientation vers STMG.
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} STMG et 1^{ères} STI 2D
 - Réfléchir à une évolution de la carte des formations avec, en particulier une forte tension sur ST2S qui semble justifier une réflexion sur l'accroissement de l'offre dans cette spécialité.
- Comment améliorer l'affectation des élèves du bassin vers les premières professionnelles ?
 - Objectif : atteindre, en trois ans, le taux d'affectation départemental
 - Leviers possibles :
 - Améliorer la guidance des élèves en réorientation. Les spécialités où le déséquilibre est le plus important entre l'offre et la demande sont :
 - 1^{ère} Pro accompagnement soins services aux personnes option en structure à Schumann Avignon (24 non affectés)
 - 1^{ère} Pro Commerce à Montesquieu Sorgues (12 non affectés)
 - 1^{ère} Pro Electrotechnique énergie équipements communicant à Schumann (12 non affectés)
 - 1^{ère} Pro Commerce à Casarès Avignon (11 non affectés)
 - A noter : le bassin ne dispose de quasiment aucune place vacante : une réflexion sur le dimensionnement de l'offre de formation ne semble pas inutile
- Pour ce qui concerne le post-bac, se reporter à la fiche départementale.

Fiche technique Orientation-Affectation Bassin Cavaillon Apt Pertuis Octobre 2014

Orientation :

Fin de troisième :

- Le bassin oriente plus d'élèves en seconde de détermination que la moyenne du département : plus 3,94 % pour les troisièmes générales en juin 2014, plus 1,55 % par rapport à l'académie.
- L'orientation vers la voie professionnelle est inférieure de 3,8% par rapport au département et de 1,28% par rapport à l'académie.
- Mais le taux d'orientation en CAP est toutefois supérieur à la moyenne départementale (+ 0,34%) et à la moyenne académique (+ 3%)
- Le taux de redoublement en fin de 3^{ème} générale, reste légèrement inférieur à celui du département (- 0,14%) et à celui de l'académie (-0,28%).

Fin de seconde GT :

- Le taux de passage global en 1^{ère} est supérieur de 0,3%% à celui du département et de 2,6%% à celui de l'académie.
- Ce surcroit de passage en premières concerne surtout les premières générales (+1,8 % / au département)
- Le bassin de Cavaillon Apt Pertuis s'avère être celui qui connaît le moins de difficultés du département, l'orientation en fin de seconde confirmant un taux important de passage de 3^{ème} générale en seconde GT.

Affectation :

AFFELNET fin de 3^{ème} vers la voie professionnelle dans le bassin de Cavaillon Apt Pertuis :

- 629 élèves ont exprimé au moins un vœu pour la voie professionnelle dans le bassin en 2014 (20% de la demande du Vaucluse). La capacité d'accueil (capacité DOS) représente 23% du total des places en voie professionnelle du département. Le bassin est donc légèrement favorisé sur ce point.
- Le taux de pression (Vœux 1/ capacité DOS) est de 1,26 candidats par place dans le bassin, de 1,42 dans le département, de 1,27 dans l'académie.
- 490 élèves demandant la voie professionnelle dans le bassin ont obtenu une proposition d'affectation au 1^o tour Affelnet le 26 juin. Le taux d'accès (nombre de vœux 1 /nombre d'affectés 1^o tour AFFELNET) est donc de **77,9%** dans le bassin contre 66,7%% dans le département et 72,6% dans l'académie.
- Ce taux d'accès, supérieur de 11 points à la moyenne départementale et de plus de 5 points à la moyenne académique est exceptionnellement favorable.
- Dans le bassin, 168 élèves n'ont pas obtenu de proposition d'affectation en voie professionnelle au 1^{er} tour AFFELNET 2014 soit 26,7% des candidats.
- La situation est toutefois très contrastée entre l'affectation en CAP qui n'atteint que 64% de taux d'accès alors que l'affectation en 2^{nde} Pro atteint 88,8%. Ce déséquilibre de 25% doit interroger les pratiques d'orientation.

AFFELNET Premières :

- En premières technologiques 44 élèves ont demandé une place dans le bassin.

- Le taux d'accès des élèves (nombre de vœux 1 /nombre d'affectés 1° tour AFFELNET) est de 74%, le taux départemental étant de 76% et de 83% au niveau académique. La seule difficulté concerne l'accès en STMG au lycée Ismaël Dauphin (11 élèves non affectés). A noter qu'un nombre équivalent de places vacantes se retrouve à Pertuis et Apt.
- La capacité d'affectation en 1^{ères} technologiques dans le bassin représente 13,4% de la capacité totale du département. La demande dans ces mêmes 1^{ères} représente 9,6% de la demande départementale. Le taux d'attractivité / sélectivité (nombre de vœux 1 / capacité d'accueil) est donc de 0,78 candidat en V1 par place contre 1,08 en Vaucluse et 0,92 pour l'académie. Les élèves de seconde choisissant une 1^{ère} technologique dans le bassin sont donc plus favorisés que la moyenne du département à l'exception de ceux qui demandent STMG à Cavaillon.
- En premières professionnelles le taux d'accès (nombre d'élèves affectés / nombre de vœux 1) est de 83,5 % contre 82% pour le département et 87,5% au niveau académique : ce différentiel concerne exclusivement les élèves en réorientation ou en poursuite d'études après un CAP qui sont légèrement favorisés dans le bassin.

Pistes de réflexion pour le bassin :

- Comment consolider, en fin de 3^{ème} générale, l'orientation vers la 2^{nde} GT sans dégradation de la réussite en fin de 2^{nde} GT ?
 - Objectif : Maintenir ou augmenter légèrement le taux de passage en 2^{nde} GT.
 - Leviers possibles :
 - améliorer la réussite des élèves
 - renforcer la liaison collèges-lycées généraux
 - travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves (mallette des parents...)
- Comment rééquilibrer nettement l'orientation en fin de 3^{ème} vers la voie professionnelle entre la 2^{nde} professionnelle et le CAP ?
 - Objectif : Diminuer d'au moins 4% en 3 ans le taux d'orientation vers le CAP au profit de la 2^{nde} professionnelle.
 - Leviers possibles :
 - Renforcer la liaison collèges-lycées professionnels et l'orientation active
 - Améliorer la réussite des élèves
 - Revoir les « bornes » délimitant l'orientation en CAP par rapport à l'orientation en seconde professionnelle
 - Travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves.
- Comment améliorer l'affectation des élèves de troisième du bassin dans la voie professionnelle ?
 - Objectif : rapprocher, en 3 ans, le taux d'affectation en CAP du taux d'affectation en seconde pro, sans dégrader ce dernier
 - Leviers possibles :
 - Améliorer l'orientation par un rééquilibrage au profit de la 2^{nde} Pro : voir ci-dessus
 - Ouvrir une réflexion sur l'offre de formation professionnelle, dans le bassin et au niveau départemental. Les spécialités connaissant les plus forts déséquilibres entre la capacité d'accueil et la demande sont les suivantes :

- CAP Cuisine à Alexandre Dumas à Cavaillon : (29 non affectés)
- CAP Conducteur livreur marchandises à Alexandre Dumas à Cavaillon (24 non affectés)
- 2nde Pro Cuisine à Alexandre Dumas à Cavaillon (21 non affectés)

Soit 74 élèves non affectés pour ces 3 formations. Inversement, on dispose de 10 places vacantes en 2nde pro Gestion administration à Apt.

- Comment améliorer l'affectation des élèves de seconde du bassin vers les premières technologiques ?
 - Objectif : dépasser, en trois ans, le taux d'affectation de l'académie
 - Leviers possibles :
 - Rééquilibrer l'orientation en fin de seconde entre 1^{ères} STMG et 1^{ères} STI 2D (18 places restées vacantes en STI 2D à Alphonse Benoit).
 - Réfléchir à une évolution de la carte des formations avec, en particulier une forte tension sur STMG à Ismaël Dauphin.
- Comment améliorer l'affectation des élèves du bassin vers les premières professionnelles ?
 - Objectif : Consolider et améliorer le taux d'affectation actuel en 1^{ère} Pro.
 - Leviers possibles :
 - Améliorer la guidance des élèves en réorientation. Les spécialités les plus déséquilibrées entre l'offre et la demande sont :
 - 1^{ère} Pro Commerce-services à Alexandre Dumas à Cavaillon (11 non affectés)
 - 1^{ère} Pro Commerce à Alexandre Dumas à Cavaillon (10 non affectés)
- Pour ce qui concerne le post-bac, se reporter à la fiche départementale.

Fiche technique Orientation-Affectation Bassin d'Orange Carpentras Octobre 2014

Orientation :

Fin de troisième :

- Le bassin oriente moins d'élèves en seconde de détermination que la moyenne du département : moins 1,23 % pour les troisièmes générales en juin 2014, moins 3,62% par rapport à l'académie.
- Cet écart s'accompagne d'une sur-orientation vers la voie professionnelle (+1,1% / département, +3,7% / académie) qui concerne plutôt l'orientation vers la seconde professionnelle (+2,13% / département).

Fin de seconde GT :

- Le taux de passage global en 1^{ère} est supérieur de 2,25% à celui du département et de 4,55 % à celui de l'académie.
- Ce surcroit de passage en premières concerne surtout les premières générales (+1,78 % / au département)
- Le bassin d'Orange Carpentras s'avère être celui qui connaît la situation la plus tranchée, avec une orientation vers la 2^{nde} GT relativement faible en fin de 3^{ème} et un taux de passage en 1^{ère} élevé en fin de 2^{nde}. On pourrait faire l'hypothèse que la sélectivité importante en fin de troisième facilite le passage en 1^{ère} en fin de 2^{nde}.

Affectation :

AFFELNET fin de 3^{ème} vers la voie professionnelle dans le bassin d'Orange-Carpentras :

- 909 élèves ont exprimé au moins un vœu pour la voie professionnelle dans le bassin en 2014 (29,4% de la demande du Vaucluse). La capacité d'accueil (capacité DOS) représente 31,7% du total des places en voie professionnelle du département. Les élèves du bassin sont donc relativement favorisés.
- Le taux d'attractivité / sélectivité (Vœux 1 / capacité DOS) est de 1,32 candidats par place dans le bassin, de 1,42 dans le département, de 1,27 dans l'académie.
- 655 élèves demandant la voie professionnelle dans le bassin ont obtenu une proposition d'affectation au 1^o tour Affelnet le 26 juin. Le taux d'accès (nombre de V1 / nombre d'affectés) est donc de **72%** dans le bassin contre 66,7%% dans le département et 72,6% dans l'académie
- Pour le bassin, le taux d'accès en voie pro atteint donc plus 5,3 points par rapport au département, équivalent à celui de l'académie.
- 268 élèves n'ont pas obtenu de proposition d'affectation en voie professionnelle au 1^{er} tour AFFELNET 2014 soit 29,4% des candidats (24% au niveau académique).
- Le taux d'attractivité / sélectivité en CAP (Nombre de V 1 / capacité DOS) est de 1,84 candidat par place (le plus élevé du département), le taux d'accès (nombre d'affectés / nombre de vœux 1) est de **58%**, comparable à la moyenne départementale. L'utilisation des capacités DOS est optimale, seules 2 places restant vacantes dans le bassin à l'issue du 1^o tour AFFELNET.

- Le taux d'attractivité en 2nde Pro est de 1,17 candidat par place (1,28 pour le département). Le taux d'accès est de 78,4%, supérieur de plus de 6 points à la moyenne départementale. A l'issue du premier tour, 69 places restent vacantes en 2nde Pro.

AFFELNET Premières :

- En premières technologiques :
 - le taux d'accès des élèves demandant une 1^{ère} technologique du bassin est de 100%, le taux départemental étant de 76% et de 83% au niveau académique. Il reste 14 places vacantes à l'issue du 1^o tour AFFELNET. Les élèves du bassin sont donc très favorisés par rapport au département et à l'académie. Toutefois, 6 élèves n'ont pu être affectés sur leur 1^{er} vœu en STI 2D SIN à Carpentras H.Fabre.
 - La capacité d'affectation des 1^{ères} technologiques du bassin représente 42% de la capacité totale du département. La demande dans ces mêmes 1^{ères} représente 35,7% de la demande départementale. Le taux d'attractivité/sélectivité (nombre de vœux 1/capacité d'accueil) est donc de 0,92 candidat en V1 par place contre 1,08 en Vaucluse et 0,92 pour l'académie.
- En premières professionnelles le taux d'accès (nombre d'élèves affectés/nombre de vœux 1) est de 87 % contre 82% pour le département et 87,5% au niveau académique : les non affectés sont exclusivement les élèves en réorientation ou en poursuite d'études après un CAP.

Pistes de réflexion pour le bassin :

- Comment améliorer sensiblement, en fin de 3^{ème} générale, l'orientation vers la 2nde GT sans dégradation de la réussite en fin de 2nde GT ?
 - Objectif : Atteindre en 3 ans le taux académique d'orientation vers la 2nde GT.
 - Leviers possibles :
 - améliorer la réussite des élèves
 - renforcer la liaison collèges-lycées généraux
 - travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves (mallette des parents...)
- Comment poursuivre le rééquilibrage de l'orientation en fin de 3^{ème} vers de la voie professionnelle entre la 2nde professionnelle et le CAP ?
 - Objectif : Atteindre, en 3 ans, les taux académiques d'orientation vers le CAP
 - Leviers possibles :
 - Renforcer la liaison collèges-lycées professionnels et l'orientation active
 - Améliorer la réussite des élèves
 - Revoir les « bornes » délimitant l'orientation en CAP par rapport à l'orientation en seconde professionnelle
 - Travailler sur l'ambition des familles, la mobilité des élèves.
- Comment améliorer l'affectation des élèves de troisième du bassin dans la voie professionnelle ?
 - Objectif : consolider et améliorer le taux d'affectation actuel
 - Leviers possibles :
 - Améliorer l'orientation par une meilleure réussite : voir ci-dessus
 - Ouvrir une réflexion sur l'offre de formation professionnelle, dans le bassin et au niveau départemental. Les spécialités connaissant les

plus forts déséquilibres entre la capacité d'accueil et la demande sont les suivantes :

- CAP Pâtissier LP Revoul Valréas (34 non affectés)
- CAP Petite enfance L'Argensol Orange (30 non affectés)
- 2^{nde} Pro ASSP option « en structure » LP A. Briand Orange (23 non affectés)
- 2^{nde} Pro Agricole Travaux paysagers au LPA L Giraud (22 non affectés)
- 2^{nde} Pro Commerce au LP A. Briand Orange (19 non affectés)

Soit 128 élèves non affectés pour ces 5 formations. Inversement, dans un contexte de forte tension, on dispose de :

- 20 places vacantes en 2^{nde} Pro G.A. au lycée V. Hugo à Carpentras
- 14 places vacantes en 2^{nde} pro agricole Technicien conseil vente en alimentation option vins et spiritueux au lycée viticole d'Orange.

- Pour ce qui concerne le post-bac, se reporter à la fiche départementale.



Avignon, le 7 janvier 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les institutrices
Messieurs les instituteurs

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

**Pôle 1^{er} degré
Moyens - RH**

Dossier suivi par
Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68
Fax
04 90 27 76 75

Mél
dalila.brooks
@ac-aix-marseille.fr
eva.neves-da-rocha
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Recrutement de professeurs des écoles à compter du 1^{er} septembre 2015
par voie d'inscription sur la liste d'aptitude.

Référence : Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié par le décret n°95-981 du 25 août 1995.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il est indispensable, si vous souhaitez être intégrés dans le corps des professeurs des écoles, d'en présenter la demande dans le cadre de la campagne 2015-2016.

Cette intégration vous permet d'accéder à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, de bénéficier d'un meilleur déroulement de carrière et de percevoir une pension de retraite calculée sur une base sensiblement plus favorable.

I – Conditions de candidature :

Les instituteurs titulaires qui justifient de cinq années de services effectifs au 1^{er} septembre 2015 peuvent être candidats.

La liste d'aptitude est annuelle : les candidatures qui n'ont pas été retenues doivent être renouvelées l'année suivante.

➤ **A noter**

- Les instituteurs en congé de longue maladie ou de longue durée, inscrits sur la liste d'aptitude, ne pourront être nommés PE qu'à la date de réintégration dans leur fonction.
- Les instituteurs en disponibilité ou en congé parental ne pourront faire acte de candidature que s'ils ont sollicité leur réintégration avec effet au 1^{er} septembre 2015.



2/3

- Les professeurs des écoles nés avant le 1^{er} juillet 1956 peuvent prétendre à une pension de retraite avec paiement immédiat dès l'âge de 55 ans à condition de totaliser 15 ans de services de « catégorie active » (dits aussi de catégorie B). **Les agents nés à compter du 1^{er} juillet 1956 doivent se référer à la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010** portant réforme des retraites. À ce jour, pour pouvoir garder le bénéfice des services actifs, les instituteurs désireux d'intégrer le corps des PE au 1^{er} septembre 2015 doivent totaliser 17 ans de service actifs au 31 août 2015.
- **Sont reconnus comme services «actifs» :**
 - la durée des services accomplis en qualité d'instituteur stagiaire ou titulaire,
 - le temps passé à l'école normale à partir de 18 ans après réussite au concours d'entrée,
 - le temps passé à l'école normale avant 18 ans, en qualité de stagiaire (formation professionnelle) à compter de la rentrée scolaire suivant l'obtention du baccalauréat,
 - le temps de maintien sous les drapeaux au-delà de la durée légale, si ce temps a été précédé de services de catégorie B,
 - les services des instituteurs détachés dans un emploi conduisant à pension classé en catégorie active,
 - les services accomplis en poste de mise à disposition avant le 14 janvier 1984,
 - les services à temps partiel accomplis à partir du 28 décembre 1980, une année à mi-temps étant décomptée comme une année à temps plein pour l'appréciation de la condition de 15 ans exigée pour l'obtention d'une pension à paiement immédiat dès l'âge de 55 ans.
- **Ne sont pas reconnus comme services «actifs» :**
 - les services auxiliaires validés (même les services d'instituteur),
 - la durée légale du service national,
 - le maintien sous les drapeaux s'il n'est pas précédé de services de catégorie active,
 - les services à temps partiels accomplis antérieurement au 28/12/1980,
 - les détachements sur un emploi non classé en catégorie active,
 - les stagiaires venant d'un emploi non classé en catégorie active.
 - les services de mise à disposition accomplis à compter du 14 janvier 1984,
 - les services accomplis en qualité de conseiller en formation continue,
 - les services accomplis en qualité d'instructeur,
 - le congé de formation professionnelle,
 - le congé de mobilité.

Je vous engage donc à vérifier le total de vos services de catégorie B, dits «actifs».

III – Critères de classement :

Les candidats font l'objet d'un classement prenant en compte les éléments suivants :

- ancienneté générale des services au 01/09/2015 (1 point par année, 1/12^{ème} par mois),
- la note pédagogique arrêtée au 31/12/2014 x 2,
- l'affectation en ZEP pour 3 points si l'agent a exercé ses fonctions en ZEP pour 100% de son service pendant 3 ans à la date de la prochaine rentrée,
- Les personnels exerçant les fonctions de directeur d'école ou de directeur d'établissement spécialisé durant l'année scolaire en cours bénéficient d'un point,
- diplômes universitaires pour 5 points (équivalents à un DEUG et quel que soit leur nombre),
- diplômes professionnels pour 5 points (autres que le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat de fin d'études normales, le diplôme d'instituteur ou le diplôme d'études supérieures d'instituteur et quel que soit leur nombre).

En tout état de cause, le projet ainsi établi sera soumis à la CAPD.



3/3

II – Modalités d’inscription :

La campagne est ouverte **du mercredi 14 janvier au lundi 9 février 2015 inclus**, l’inscription se fait via une application internet accessible à l’adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/Servletprof>

1 Accédez au service I-Prof :

- Compte – utilisateur : taper la 1^{ère} lettre de votre prénom et toutes les lettres de votre nom en minuscules (« mguerin » pour Marielle GUERIN)
- Mot de passe : saisissez votre NUMEN, en majuscules (ou le mot de passe que vous auriez substitué à votre NUMEN)
- Validez

2 Connectez-vous à SIAP, « Système d’Information et d’Aide aux Promotions », via l’icône « les services » du menu I-Prof

3 Déposez votre pré-inscription sur SIAP :

- Cliquez sur l’icône « vous inscrire » . L’icône « consulter ou compléter vos diplômes » vous permet de saisir des diplômes qui n’apparaîtraient pas. La validation par mes services interviendra ultérieurement.
- Validez votre candidature (s’affiche à l’écran : « votre candidature est bien enregistrée »).

4 Confirmation

Le **10 février 2015**, vous recevrez un accusé de réception dans votre boîte aux lettres I.Prof. **Vous devez imprimer cet accusé, le vérifier, le dater, le signer et le transmettre à votre IEN de circonscription au plus tard le 18 février 2014, délai de rigueur** (la photocopie de vos titres et diplômes devra être jointe).

Je procéderai, après avis de la commission administrative paritaire départementale, à la nomination des candidats promus par liste d’aptitude dans le corps des professeurs des écoles et titularisés à compter du **1^{er} septembre 2015**. Un arrêté de changement de corps/grade sera transmis par voie hiérarchique aux personnels promus.

signé

Dominique BECK



Avignon, le 7 janvier 2015



Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs
des écoles publiques du Vaucluse

S/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Pôle des élèves et des
établissements

Dossier suivi par
Jean-Christophe BERARD
Téléphone
04 90 27 76 90
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
jean-christophe.berard
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Journée de solidarité

Référence : Arrêté du 4 novembre 2005 relatif à la journée de solidarité
pour les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions réglementaires susvisées.

Selon ce texte toujours en vigueur, je vous rappelle que la journée de solidarité peut être fractionnée en deux demi-journées et qu'elle doit être consacrée, hors temps scolaire, à la concertation des enseignants sur le projet d'école.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription **pour le 20 février 2015** les modalités retenues dans votre école, pour organiser cette journée au titre de l'année 2014-2015, en conformité avec les obligations précitées.

Signé par

Dominique BECK

Arrêté du 4 novembre 2005

(Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureau DAF C1)

Vu Code de l'éducation ; Code du travail, not. art. L 212-16 ; L. n° 2004-626 du 30-6-2004, not. art. 6 ; avis du CTP ministériel du MEN du 18-10-2005.

Journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale.

NOR : MENF0502404A

Article premier . - Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 placés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale la journée de solidarité prévue à l'article L 212-16 du code du travail est fixée ainsi qu'il suit :

1° Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation : Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L 401-1 du code de l'éducation et, dans les établissements publics locaux d'enseignement, à la concertation sur le projet de contrat d'objectif prévu par l'article L 421-4 du code de l'éducation ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré, par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

2° Pour les autres personnels, la journée de solidarité prend la forme d'une journée ou d'une durée de travail de sept heures, continue ou fractionnée, effectuée aux dates déterminées par l'autorité responsable de l'organisation du service après consultation des personnels concernés.

(JO du 17 novembre 2005 et BO n° 43 du 24 novembre 2005.)



Avignon, le 7 janvier 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré

**Pôle des élèves et des
établissements**

Dossier suivi par
Jean-Christophe BERARD
Téléphone
04 90 27 76 90
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
jean-christophe.berard
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Journée de solidarité

Référence : Arrêté du 4 novembre 2005 relatif à la journée de solidarité
pour les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, je vous demande de me faire savoir quels aménagements ont été retenus au sein de votre établissement en ce qui concerne l'organisation de la journée de solidarité.

Je vous rappelle qu'elle peut être fractionnée en deux demi-journées et qu'elle doit être consacrée, hors temps scolaire, à la concertation des enseignants sur le projet d'établissement.

Je vous en remercie et vous demande de faire retour **pour le 20 février 2015** des modalités retenues, au bureau des élèves, par mél : bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr ou par fax au 04 90 27 76 79.

Il me paraît utile de préciser par ailleurs que la journée de solidarité est distincte des deux demi-journées qui doivent être dégagées en dehors des heures de cours, avant les vacances de la Toussaint, pour compléter la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée.

Signé par

Dominique BECK

P.J : Arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité.

Arrêté du 4 novembre 2005

(Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureau DAF C1)

Vu Code de l'éducation ; Code du travail, not. art. L 212-16 ; L. n° 2004-626 du 30-6-2004, not. art. 6 ; avis du CTP ministériel du MEN du 18-10-2005.

Journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale.

NOR : MENF0502404A

Article premier . - Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 placés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale la journée de solidarité prévue à l'article L 212-16 du code du travail est fixée ainsi qu'il suit :

1° Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation : Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L 401-1 du code de l'éducation et, dans les établissements publics locaux d'enseignement, à la concertation sur le projet de contrat d'objectif prévu par l'article L 421-4 du code de l'éducation ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré, par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

2° Pour les autres personnels, la journée de solidarité prend la forme d'une journée ou d'une durée de travail de sept heures, continue ou fractionnée, effectuée aux dates déterminées par l'autorité responsable de l'organisation du service après consultation des personnels concernés.

(JO du 17 novembre 2005 et BO n° 43 du 24 novembre 2005.)